Projet

AGORALIM GOUSSAINVILLE



Compte rendu de la réunion publique d'information

LE 13 OCTOBRE 2026

Sommaire

01 **Contexte, objectifs et déroulé de la réunion**

02 **Propos introductifs et présentation**

03 **Questions-réponses**

01. Contexte, objectifs et déroulé de la réunion



Contexte et objectifs de la réunion d'information

Le contexte de la réunion publique d'information

À la suite de la **concertation réglementaire menée en 2025**, la SEMMARIS poursuit le dialogue avec les habitants et les acteurs du territoire autour du projet **Agoralim Goussainville**. Cette concertation continue s'inscrit notamment dans le prolongement de la **charte des engagements**, élaborée à partir des contributions recueillies en 2025. Celle-ci comporte 22 engagements, dont celui de poursuivre régulièrement les échanges afin de permettre aux habitants, acteurs locaux, associatifs et économiques de suivre l'avancement du projet, de mettre en débat différentes thématiques et de faire connaître leurs points de vue.

Dans ce cadre, la réunion publique d'information sur le projet AGORALIM à Goussainville s'est déroulée le **mardi 13 octobre 2026, de 18h30 à 21h à la salle du Mille Club, à Le Thillay**. Elle a réuni plus de 55 habitants, membres d'associations, élus, acteurs économiques ou du territoire.

Les objectifs de la réunion publique d'information

Cette réunion publique avait plusieurs objectifs complémentaires :

- Informer les habitants du Thillay sur l'avancement du projet Agoralim Goussainville, son calendrier et les prochaines étapes de sa mise en œuvre ;
- Présenter le travail engagé par l'équipe d'urbanistes et paysagistes, notamment sur la programmation du site, son insertion urbaine et paysagère, les accès, les flux et les mobilités ;
- Montrer de quelle manière les engagements issus de la concertation précédente sont progressivement intégrés à la conception du projet ;
- Recueillir les perceptions, attentes et points de vigilance des participants, à travers un temps d'échanges et de questions-réponses ;
- Nourrir la poursuite des études et l'élaboration du projet.

Pour découvrir la charte et le bilan de la concertation 2025 dans leur intégralité,
RDV sur le site internet d'Agoralim Goussainville
https://www.agoralim.fr/concertation

Déroulé de la réunion d'information

01 **Accueil et propos introductifs – par Fabio Lunazzi** (Maire de Le Thillay), **Jan Niebudek** (Directeur de projet en charge du plan Val d'Oise pour la Préfecture du Val d'Oise) et **Thierry Febvay** (Directeur Exécutif de la SEMMARIS)

02 **Présentation du projet AGORALIM**

03 **Présentation de l'équipe d'urbanistes-paysagistes et prise en compte des engagements liés à la mission**

04 **Echanges et questions-réponses**

05 **Conclusion et prochaines étapes**

02. Propos introductifs et présentation

Ce chapitre a vocation à reprendre les propos introductifs ainsi que la présentation diffusée lors de la réunion publique d'information du 13 octobre 2026.



Accueil et propos introductifs

Monsieur le Maire du Thillay remercie les habitants pour leur présence et leur intérêt pour le projet Agoralim. Il rappelle l'engagement de la municipalité à informer les Thillaysien·nes sur les projets structurants susceptibles d'avoir un impact sur leur environnement proche, et inscrit la réunion publique dans cette volonté.

Il souligne qu'Agoralim constitue un projet d'envergure nationale, complémentaire du Marché international de Rungis, avec la création à Goussainville d'un pôle consacré à l'alimentation durable. Si le projet est situé sur la commune voisine, il se trouve néanmoins à proximité immédiate du Thillay, notamment face au quartier des Grands Champs. Le Maire relève les perspectives que peut représenter le projet pour le territoire en matière de développement économique, d'emploi et d'agriculture, tout en rappelant qu'un projet de cette ampleur suscite légitimement des interrogations sur ses conséquences pour le cadre de vie.

Il cite notamment plusieurs préoccupations exprimées localement : l'évolution du trafic sur la route de Roissy, les nuisances sonores et notamment le risque de circulation routière nocturne, la disparition des champs et la place des espaces verts, l'offre de transports en commun ou encore la possibilité pour les habitants d'accéder directement à certaines activités d'Agoralim.

Il invite ainsi les participants à profiter de la réunion pour interroger directement les services de l'État et la SEMMARIS sur ces différents sujets. Il rappelle enfin la tenue prochaine de l'enquête publique, dans le cadre de laquelle un registre sera notamment mis à disposition en mairie du Thillay pour recueillir les remarques et propositions.



FABIO LUNAZZI
Maire de Le Thillay

Accueil et propos introductifs

Jan Niebudek rappelle qu'Agoralim correspond à l'implantation d'un nouveau site du Marché international de Rungis dans le Val-d'Oise. Il souligne l'importance du projet à plusieurs échelles : pour le territoire de Roissy Pays de France, pour le Val-d'Oise, mais également à l'échelle régionale et nationale, notamment au regard de l'enjeu de renforcement de la souveraineté alimentaire.
Il précise qu'en raison de son caractère stratégique, le projet est pleinement accompagné par l'État et qu'il a été déclaré projet d'intérêt général en 2024. Il rappelle également la prochaine étape de la procédure, avec l'enquête publique préalable à une éventuelle déclaration d'utilité publique, qui dépendra notamment des conclusions de cette enquête. Il remercie enfin les habitants présents d'être venus échanger directement avec les équipes de la SEMMARIS.



JAN NIEBUDEK
Directeur de projet en charge du plan Val d'Oise pour la Préfecture du Val d'Oise

Thierry Febvay présente les équipes de la SEMMARIS mobilisées sur Agoralim ainsi que les partenaires qui accompagnent l'élaboration du projet, notamment les équipes d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Il indique que les différentes expertises présentes au cours de la soirée doivent permettre de répondre directement aux interrogations des habitants, notamment sur les sujets identifiés comme particulièrement importants pour le territoire, tels que le trafic. Il précise à ce titre que cette question a fait l'objet d'études spécifiques et qu'un bureau d'études spécialisé est mobilisé.
Il rappelle que pour le maire du Thillay comme pour la SEMMARIS, il était apparu important d'organiser rapidement une rencontre avec les habitants du Thillay. La réunion a ainsi vocation à apporter des réponses aux questions, mais également à recueillir et intégrer les observations formulées. Il insiste sur la traçabilité de ces contributions : les propos et productions de la soirée seront consignés dans un compte rendu, dans la continuité des démarches de concertation engagées depuis deux ans et dont les documents sont accessibles en ligne. Il rappelle également la publication d'une charte d'engagements issue de cette démarche en 2025. La réunion du Thillay constitue ainsi, pour la SEMMARIS, une séquence à part entière de la poursuite du dialogue autour du projet.



THIERRY FEBVAY
Directeur exécutif de la SEMMARIS

La présentation
Le projet

AGORALIM Goussainville en quelques mots

A la demande de l'Etat, la SEMMARIS porte le projet Agoralim : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val d'Oise.

AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- Des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- Des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.



Un nouveau pôle logistique B2B dédié à l'alimentaire et aux produits frais

La création d'emplois directs et indirects

Un débouché privilégié pour la production agricole locale

Le savoir-faire historique de la SEMMARIS, gestionnaire du marché de Rungis depuis près de 60 ans

Un site de haute qualité environnementale et paysagère

Investissement SEMMARIS 300M€
Démarrage des travaux en 2028 et mise en service progressive dès 2031

Enjeux et objectifs du projet AGORALIM Goussainville

A L'ORIGINE DU PROJET AGORALIM : RÉPONDRE AUX ENJEUX ALIMENTAIRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

L'objectif : doter le nord de l'Île-de-France d'un nouveau lieu pour le commerce de gros alimentaire et ainsi permettre de :

- Conforter l'approvisionnement alimentaire du territoire régional dont la population s'accroît et répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire
- Atténuer les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport alimentaire
- Mieux répartir la distribution alimentaire à l'échelle de l'Île-de-France
- Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs
- Répondre aux impératifs de développement économique local
- Développer un projet en partenariat avec les institutions et acteurs locaux : Préfecture du Val d'Oise, Département du Val d'Oise, Roissy Pays de France, Goussainville, EPFIF...

La présentation
Le projet

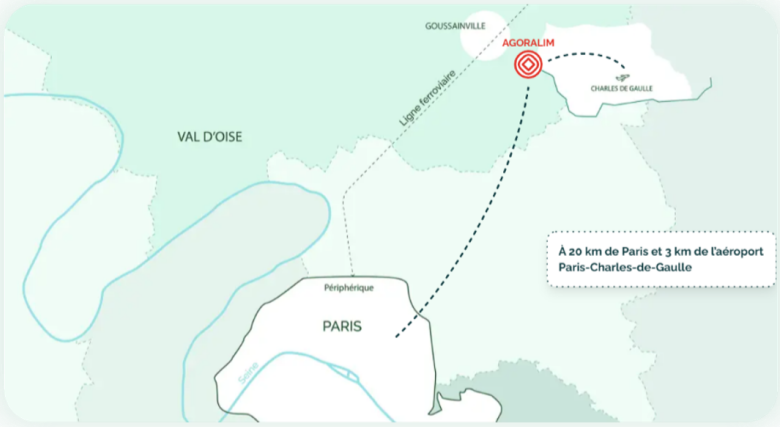
Localisation et périmètre du projet AGORALIM Goussainville

UN PROJET QUI S'ÉTEND SUR ENVIRON 38 HECTARES SUR LA COMMUNE DE GOUSSAINVILLE ET A TITRE MARGINAL SUR LA COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE

Le site de Goussainville, une situation géographique stratégique

- À proximité des axes routiers et aéroportuaires structurants
- Frontalier entre zones urbaines et rurales
- Connecté aux zones de consommation du Grand Paris.

Le site de Goussainville a été retenu pour accueillir Agoralim et a été reconnu Projet d'Intérêt Général (PIG) par arrêté du Préfet du Val d'Oise.



Les chiffres clés du projet
Agoralim Goussainville, c'est...

110 000 m²
Surface d'entrepôts logistiques et d'ateliers destinés aux activités de transformation ou de petite distribution

6 500 m²
Surface d'Agora des producteurs : espace de vente, stockage et logistique de produits locaux

7 000 m²
Surface de locaux mixtes, pour des activités tertiaires, de services et de restauration

300 m€
Investissement par la SEMMARIS

38,5 ha environ
5,4 ha seront dédiés à la création des accès du projet soit un total de 44,5 ha environ

120 000 à 130 000 m²
Surface construite prévue

1 500 emplois directs
Emplois estimés

La présentation
La concertation

Une concertation en 6 engagements

Faire preuve de clarté sur ce que l'on met en débat 01

Mobiliser toutes les parties prenantes 02

Donner accès à l'information 03

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu **avec**, et surtout **entre**, les participants 04

Etudier sincèrement et attentivement toutes les propositions 05

En fin de processus, **rendre compte aux participants des décisions prises** 06

Une concertation tout au long du projet

La SEMMARIS a organisé une concertation publique réglementaire en 2025 sur le territoire : le bilan de la concertation et la charte des engagements figurent sur le site dédié AGORALIM Concertation, régulièrement mis à jour - https://www.agoralim.fr/concertation

La SEMMARIS poursuit les actions de concertation (non réglementaire) en lien avec la charte des engagements et les différents acteurs du territoire :

- **1er juillet 2026 : Réunion publique – point d'étape**
- **13 octobre 2026 : Atelier acteurs de l'emploi et de la formation**
- **13 octobre 2026 : Réunion publique Le Thillay**
- **15 octobre 2026 : Atelier sur le paysage**
- **2027 : D'autres ateliers à venir**

Ces ateliers ont vocation à nourrir la programmation et les réflexions autour du projet, notamment des équipes d'urbanistes et paysagistes.

Engagement numéro 21. Poursuivre les échanges réguliers sur le projet, en mobilisant largement les habitants, acteurs locaux, associatifs et économiques afin de leur permettre de suivre la progression du projet, de mettre en débat différentes thématiques et de recueillir leurs points de vue.

La présentation
La charte d'engagements et l'emploi

La charte des engagements

La charte des engagements c'est...

- 22 engagements élaborés à partir des contributions recueillies lors de la concertation préalable réglementaire menée en 2025
- 4 grands axes structurant l'action de la SEMMARIS et de ses partenaires dans le développement du projet
- 22 engagements inscrits dans la durée, avec une mise en œuvre progressive et un suivi tout au long de la vie du projet AGORALIM
- La réaffirmation de la volonté de la SEMMARIS de poursuivre le dialogue et l'implication des habitants, associations, acteurs économiques et institutionnels, dans le cadre d'un suivi annuel partagé des engagements pris

Pour découvrir la charte et le bilan de la concertation dans leur intégralité,
RDV sur le site internet d'Agoralim Goussainville
https://www.agoralim.fr/concertation

Un projet de territoire : emploi, formation, innovation

Dynamisme économique

- **Accueil de nouvelles entreprises** dans le secteur de la distribution et transformation alimentaire
- **Renforcement des partenariats avec les producteurs locaux**, PME et coopératives régionales
- **Dynamiser l'activité des commerces et services de proximité**, ex. marchands forains, primeurs et bouchers de quartiers ...

Création d'emplois

- **Création de 1 500 emplois directs sur le site de Goussainville**, sur toutes les filières (alimentaire et métiers supports), à tous niveaux de qualifications (du CAP au bac +5)
- **Des créations d'emplois supplémentaires dans la phase de construction du site**, dans le domaine du bâtiment
- **Un effet levier avec la création d'emplois indirects**

Vecteur d'innovation

- **Un projet qui favorise l'innovation** par l'implantation de nouvelles entreprises de l'alimentaire et de la distribution
- **Un lieu propice aux expérimentations et innovations**
- **Une insertion dans le tissu économique et de l'entreprenariat du Val d'Oise**

La présentation
Le volet agricole

L'écosystème du projet AGORALIM

UN PROJET QUI VALORISE LA PRODUCTION AGRICOLE



Des objectifs

- **Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires**
- **Faciliter la diversification des systèmes de production**

Premières pistes pour répondre à ces objectifs

Une AGORA pour les producteurs locaux sur 6500m² intégrant :

- Une infrastructure de vente et des services de mise en marché pour sécuriser les débouchés
- Des services de logistique mutualisée pour faciliter le lien amont - aval
- Des emplacements de stockage pour limiter les investissements liés à la diversification

Des outils de transformation pour :

- Répondre aux enjeux EGALIM en proposant des gammes de produits accessibles aux outils de restauration collective
- Sécuriser les productions en offrant d'autres débouchés aux exploitants dans un contexte où la consommation de produits transformés est en croissance

Les partenariats agricoles

Eng.8. Encourager les partenariats et synergies territoriales en développant des coopérations avec des projets régionaux et les institutions agricoles compétentes au travers notamment d'une convention de partenariat avec la Chambre Régionale d'Agriculture.

Avec la Chambre d'Agriculture d'Ile de France

- Étudier les débouchés et les besoins alimentaires
- Travailler sur l'implication des coopératives locales et la structuration des filières
- Mobiliser les agriculteurs et accompagner la diversification des exploitations

Avec le PTCE Roissy Pays de France :

- Structurer la filière anti-gaspillage
- Promouvoir les productions locales de qualité dans les réseaux d'aide alimentaire

AGORA des Producteurs et outils de Transformation

- Approfondissement des éléments financiers et juridiques
- Organisation de rendez-vous avec les collectivités sur le financement (Région IDF, CD95) et Banque des territoires

Synergie avec d'autres projets du territoire

- Echanges avec AgriParis Seine se poursuivent afin créer des synergies
- Participation aux Assises de l'alimentation sur la contribution de la Région Île-de-France.

La présentation
Foncier et relogement

Créneaux de rencontres avec l'EPFIF
- 22/10 et 27/10 à partir de 14h30
- 28/10, 29/10 et 10/11 à partir de 9h

Il est également possible de rencontrer l'EPFIF sur rendez-vous ultérieurement.

Le foncier -> Les propriétaires uniquement

L'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France est à disposition des propriétaires pour les rencontrer. Les inscriptions pourront être effectuées pendant le temps de travail en tables ou postérieurement auprès de EDELAFOSSE@epfif.fr / 01.34.25.18.85 .

Le relogement -> Les occupants

Eng.19. Assurer la maitrise d'ouvrage d'une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) dans le cadre d'une charte de relogement à conclure sous l'égide de l'Etat, avec les collectivités locales et partenaires concernés

Automne 2026 :
Lancement de la mission de MOUS par la SEMMARIS et ses partenaires

Début 2027 : Réunion publique d'information à destination des habitants puis nouvelles enquêtes individuelles

2027 : signature d'une Charte de relogement entre partenaires

La présentation
Calendrier du projet

2021

Annonce du projet dans le plan Val d'Oise et appel à idées

2023

Lancement des 1 ères études

2024-25

Études techniques, environnementales et concertation

Février 2026

Le site de GOUSSAINVILLE fait l'objet d'une zone d'aménagement différé par arrêté préfectoral

Avril 2026

La SEMMARIS a été confirmée par décret pour réaliser le projet AGORALIM GOUSSAINVILLE, en tant qu'aménageur et constructeur et sa mission a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2068

Mai 2026

Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été déposé par la SEMMARIS et par l'EPFIF

Novembre - Décembre 2026

Enquête publique avec permanences du commissaire-enquêteur en mairie de Goussainville et en mairie de Le Thillay

2028

Démarrage des travaux

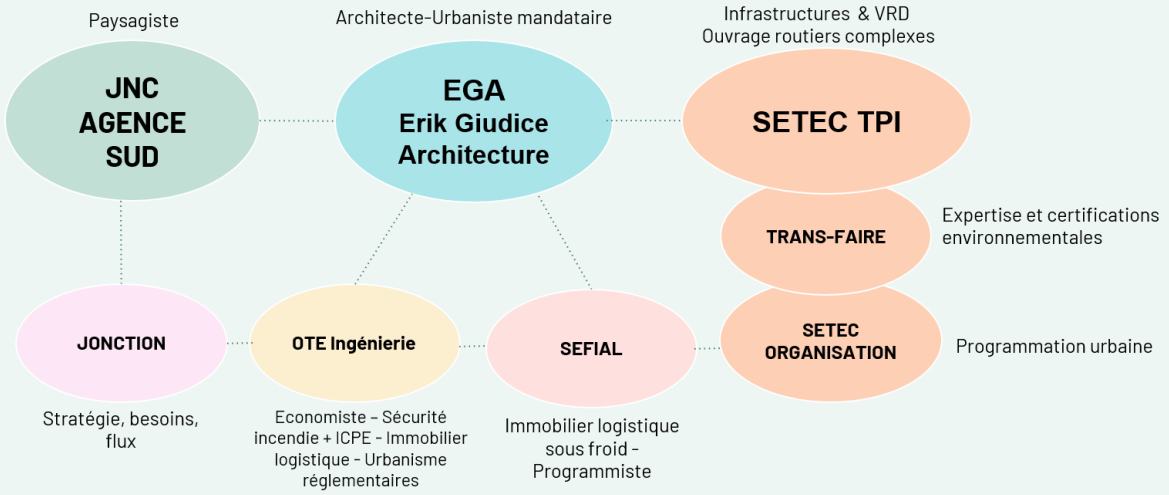
2031

Mise en service progressive des activités

La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

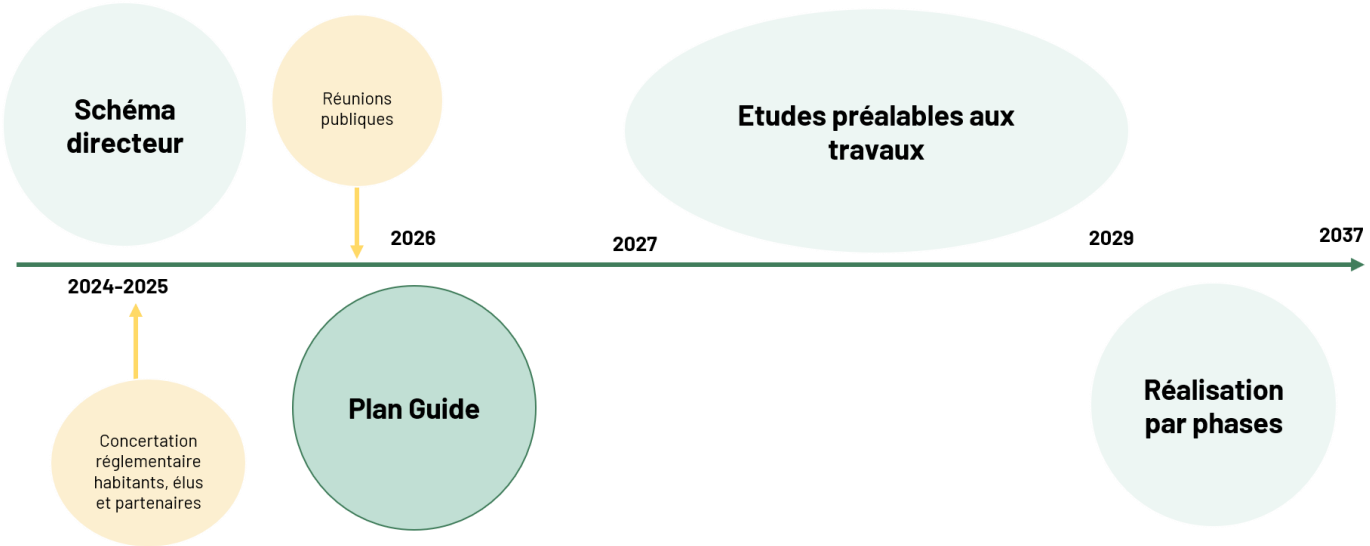
Présentation du groupement retenu
Une équipe pluridisciplinaire pour dessiner un projet de territoire

Groupement EGA de maîtrise d'œuvre urbanistes et paysagistes (MOE)



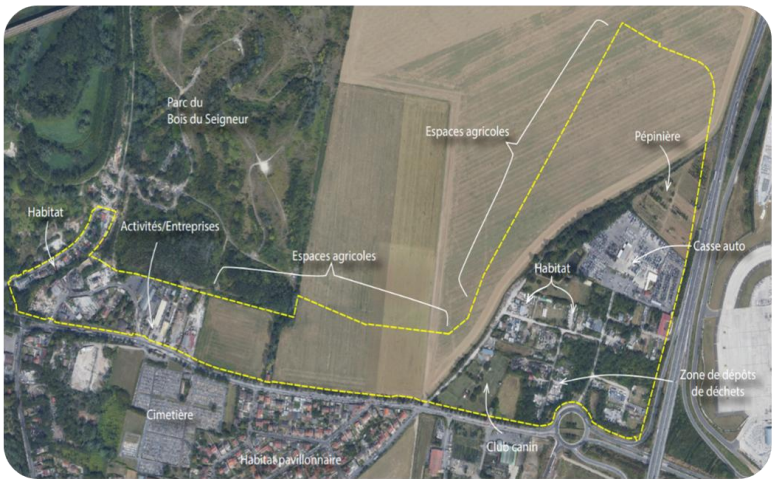
Rôle du groupement d'urbanistes et paysagistes
Accompagner la SEMMARIS pour la conception d'AGORALIM

Les étapes du projet, un engagement dans le temps



La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

Environnement



LES ALENTOURS DU PERIMETRE PROJET

3 entités urbaines et paysagères encadrent le site:

- Tissu urbain au sud du projet (route de Roissy)
- Étendue agricole au nord (principalement larges parcelles de monoculture)
- Secteur boisé: le bois du Seigneur qui jouxte le site sur la partie nord-ouest. Bois en cours de requalification ; des réunions partenariales sont en cours pour assurer des projets cohérents les uns avec les autres.

LE PERIMETRE PROJET

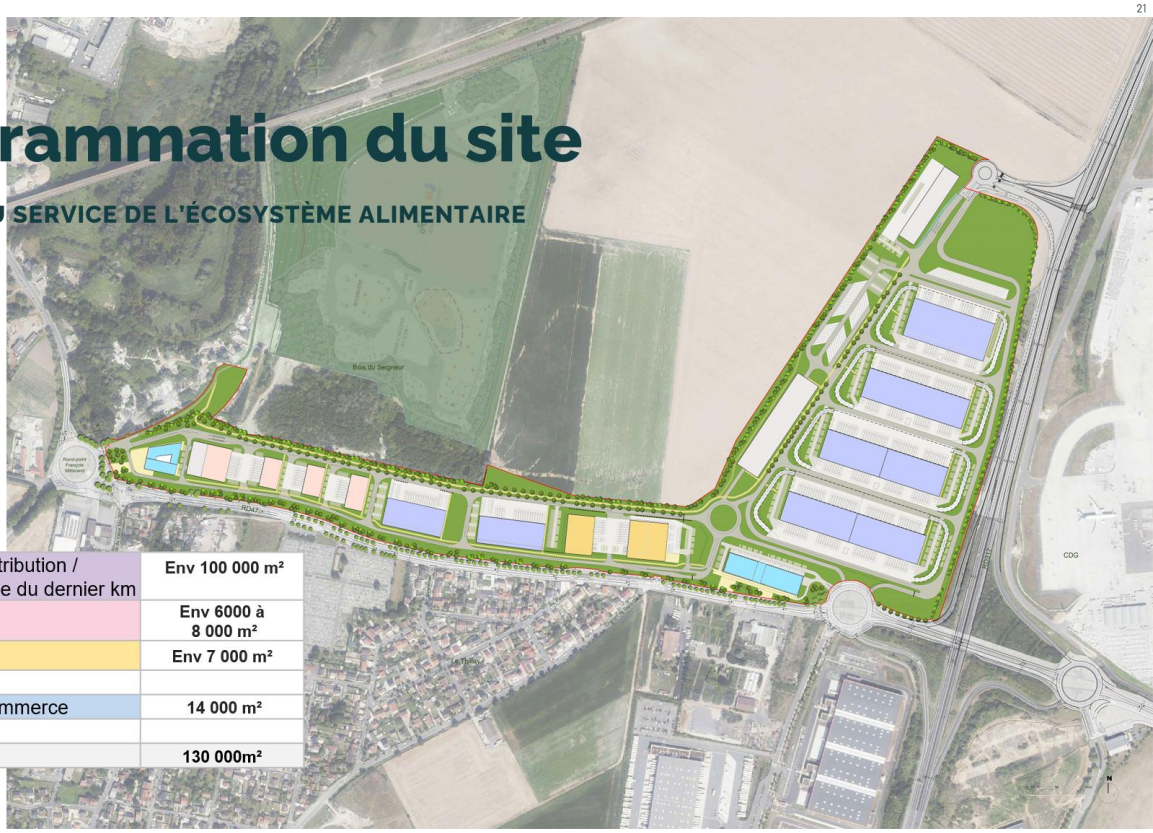
Le projet s'inscrit dans un **territoire déjà partiellement occupé, avec un faible potentiel écologique**:

- À l'est dans le triangle de la talmouse par des activités commerciales et du résidentiel. Cette zone est donc déjà imperméabilisée avec une suspicion de pollution localisée.
- Au centre, par une zone agricole en bordure de la route de Roissy (RD47a)
- À l'ouest par des entreprises et activités commerciales dans un secteur avec une topographie très marquée et une imperméabilisation importante.

21

La programmation du site

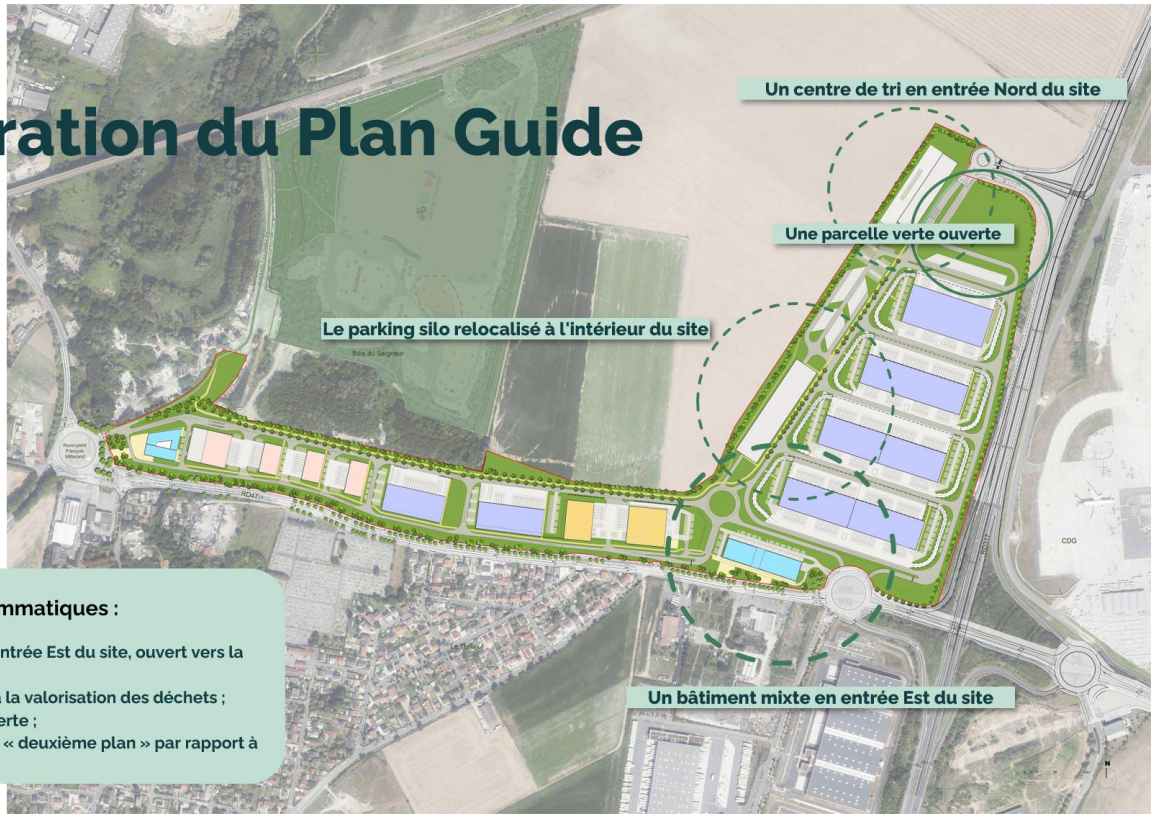
DES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ÉCOSYSTÈME ALIMENTAIRE



Bâtiments d'activités : Distribution / Transformation / Logistique du dernier km	Env 100 000 m²
Ateliers de transformation	Env 6000 à 8 000 m²
Agora des producteurs	Env 7 000 m²
Tertiaire, Restauration, commerce	14 000 m²
Total SDP	130 000m²

La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

L'élaboration du Plan Guide



Légendes

- Périmètre DUP
- Bâtiment logistique
- Bâtiment mixte
- Agora des producteurs
- Centre de tri
- Atelier
- Parking silo

Les évolutions programmatiques :

- Un bâtiment mixte en entrée Est du site, ouvert vers la ville et le public ;
- Un centre de tri dédié à la valorisation des déchets ;
- Une parcelle verte ouverte ;
- Un parking silo situé en « deuxième plan » par rapport à la RD47a.

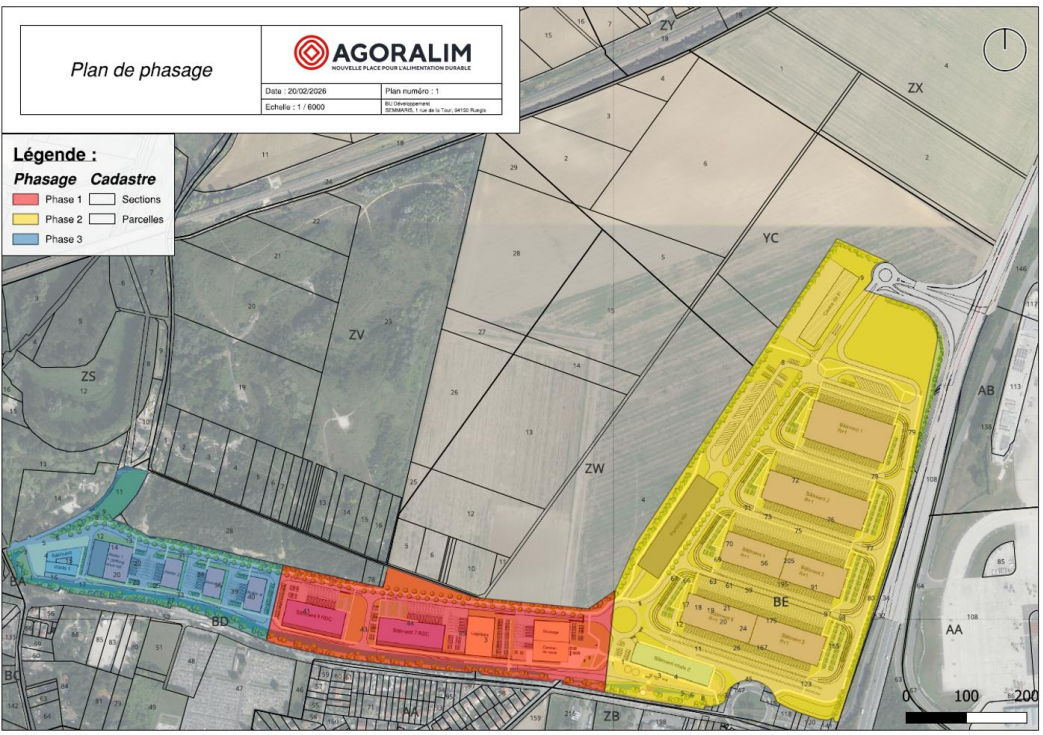
Vue d'ensemble



- Un respect du paysage existant tout en le renforçant
- Des espaces végétalisés tout autour du site
- Des percées visuelles

La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

Phasage



- Phase 1: fin 2028 – fin 2031
- Phase 2: 2029 - 2034
- Phase 3: 2034-2037

Trafic

Un stationnement maîtrisé à 100% à l'intérieur du site

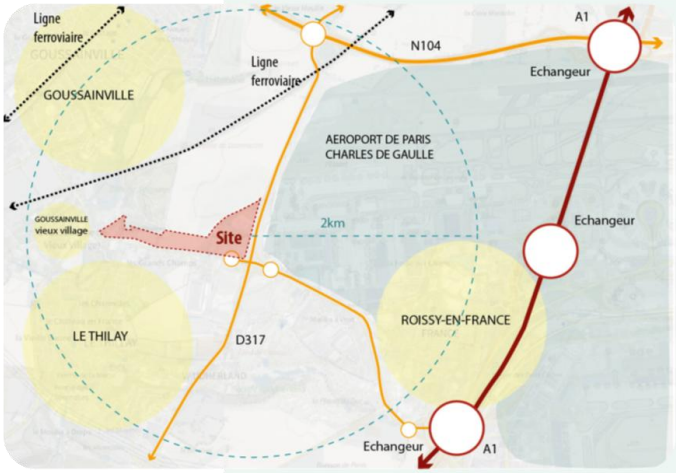
- ~70 places poids lourds longue durée + Marge supplémentaire de 10 à 15% pour les véhicules particuliers (employés + visiteurs) + Parkings pour véhicules utilitaires
- Site autosuffisant en stationnement, pas de risque de gêne sur le secteur alentour

Un réseau local protégé

- Poids lourds sur la RD317 et la RN104
- Principalement flux locaux sur RD47a (employés et distribution de proximité)

Des flux contenus hors des heures de pointe du matin et du soir

- Heures d'affluence du site différentes des heures de pointe du réseau routier: en Ile-de-France, heure de pointe du matin 8-9h et heure de pointe du soir 17-18h
- Génération de trafic majoritairement sur les plages horaires 5-7h et 10h-12h

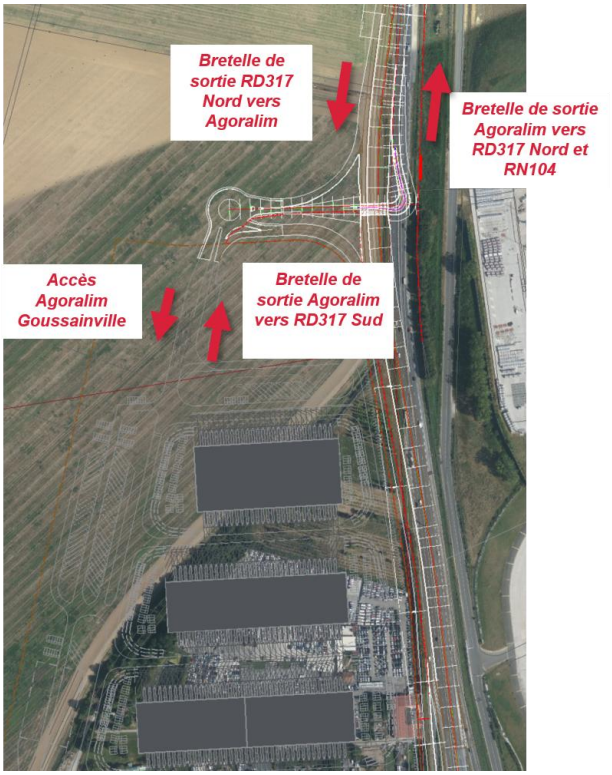


La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

Ouvrage d'accès

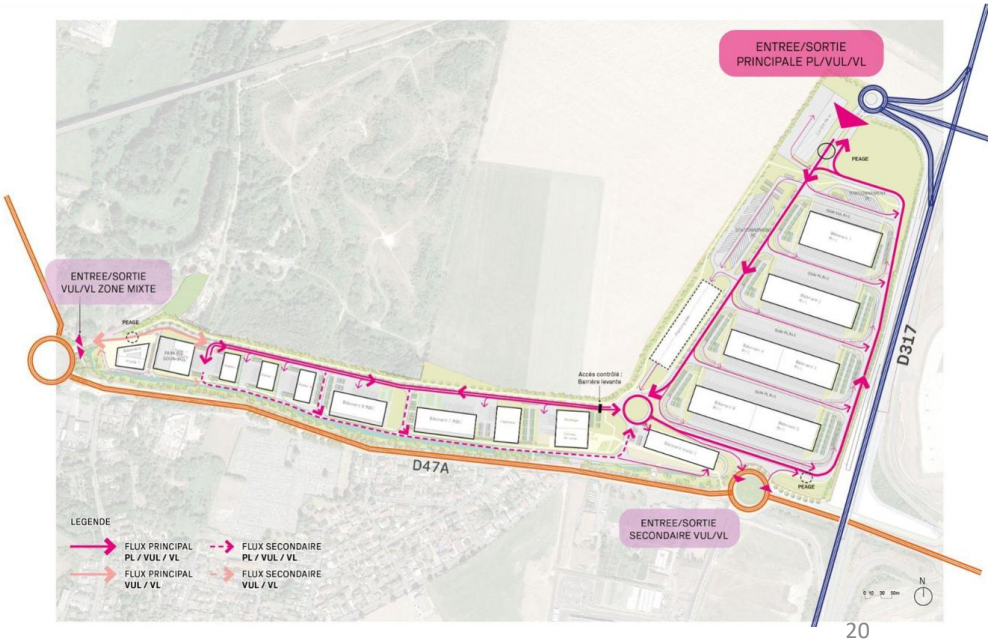
- Accès principal tous véhicules et unique accès poids lourds depuis la RD317
- Deux accès secondaires véhicules utilitaires légers et véhicules légers sur la Route de Roissy
- Une bonne accessibilité aux réseaux routiers magistraux
- La RD317 restera une voie rapide, pas de giratoire ou feu implanté





Eng.15. Favoriser une bonne gestion des flux pour éviter la congestion routière autour du site.

- **Accès tous véhicules et unique accès poids lourds depuis le giratoire Nord, connecté à la RD317 ;**
- **Accès VL/VUL complémentaires depuis les giratoires Ouest et Est sur la RD47 ;**
- **Flux internes fluides et bien hiérarchisés afin de minimiser les nuisances**



La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

Engagements intégrés au travail des urbanistes et paysagistes

Pour faire d'AGORALIM un projet exemplaire sur le plan environnemental conciliant performance écologique, qualité d'usage, intégration paysagère et mémorielle, tout en anticipant les effets du changement climatique, la SEMMARIS s'engage à :

- **Eng.0. Concevoir des bâtiments écoresponsables**
- **Eng.11. Organiser des actions d'information et de concertation**
- **Eng.12. Déployer une végétation dense et structurée**
- **Eng.13. Limiter les nuisances** sonores, lumineuses et à la qualité de l'air.
- **Eng.14. Favoriser l'usage des mobilités douces**
- **Eng.15. Favoriser une bonne gestion des flux**
- **Eng.16. Assurer la bonne connexion du site avec les transports collectifs et les dispositifs de mobilité partagée**

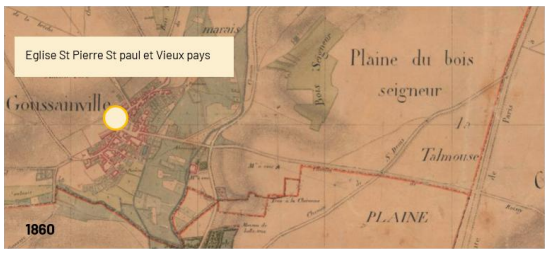
Engagements intégrés au travail des urbanistes et paysagistes

Eng. 11. Organiser des actions d'information et de concertation portant sur les aspects architecturaux de bâtiments emblématiques et la valorisation de la mémoire historique du quartier.

Définir les éléments patrimoniaux et l'identité du lieu (passé et futur)

- Eglise St pierre St Paul, Vieux pays
- La vallée du Croult et le Bois du Seigneur
- Chemin de St Denis
- Château d'eau

Cartes historiques : évolution du territoire







Eglise Saint Pierre Saint Paul



Château d'eau

La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

Engagements intégrés au travail des urbanistes et paysagistes

Eng. 11. Organiser des actions d'information et de concertation portant sur les aspects architecturaux de bâtiments emblématiques et la valorisation de la mémoire historique du quartier.

Les futurs repères identitaires du site :

- Le château d'eau, repère majeur dans le paysage ;
- Le bâtiment emblématique de l'Agora.

Définir les éléments patrimoniaux et l'identité du lieu, mémoire historique et future



Engagements intégrés au travail des urbanistes et paysagistes

Eng. 12. Déployer une végétation dense et structurée privilégiant la plantation d'essences locales peu consommatrices en eau, créer des limites séparatives douces et discrètes avec le tissu urbain mitoyen et assurer une transition harmonieuse avec les espaces naturels voisins.

Mettre en place une **stratégie végétale adaptée** à chaque séquence du paysage (agricole / urbain,...)



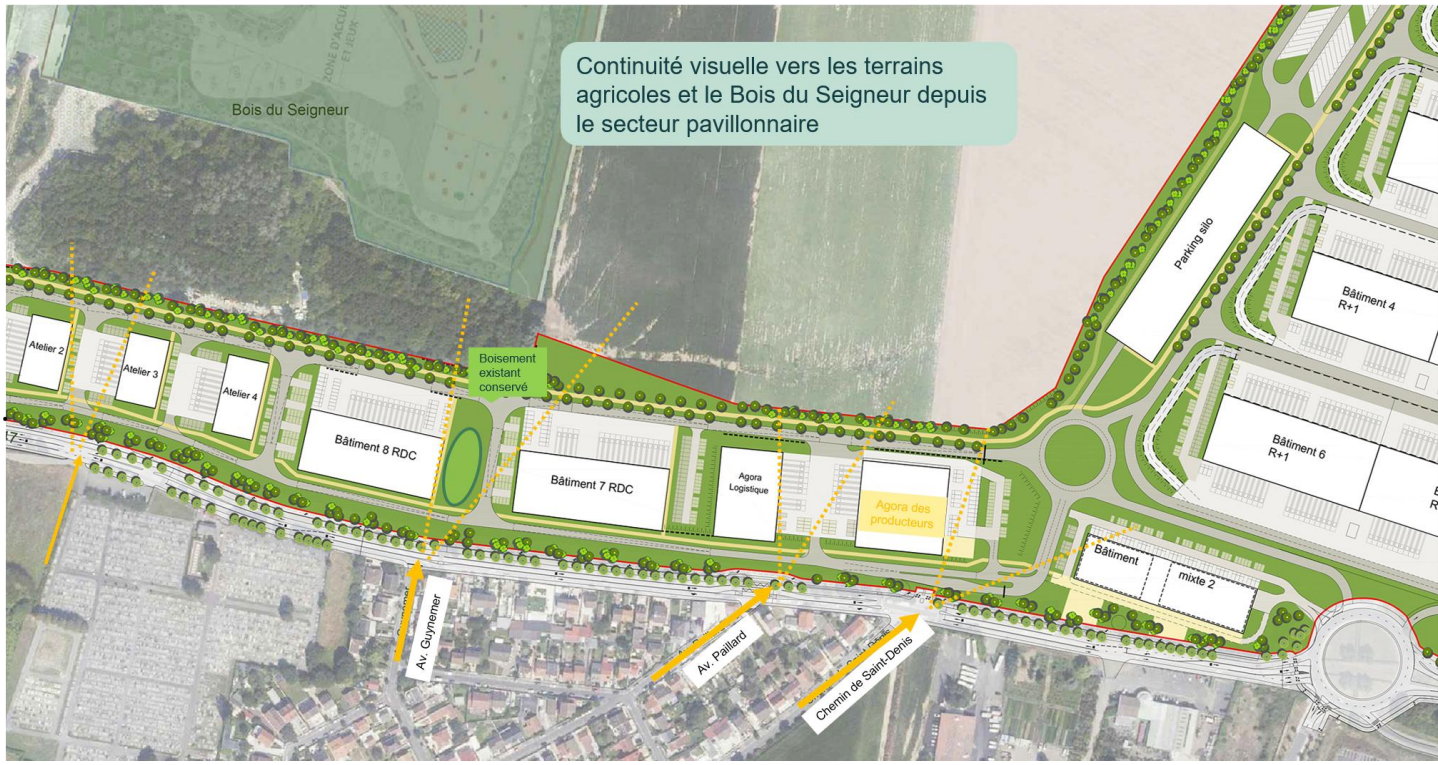
Lisière agricole



Frange urbaine



La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes



Engagements intégrés au travail des urbanistes et paysagistes

Eng. 13. Limiter les nuisances sonores, lumineuses et à la qualité de l'air.

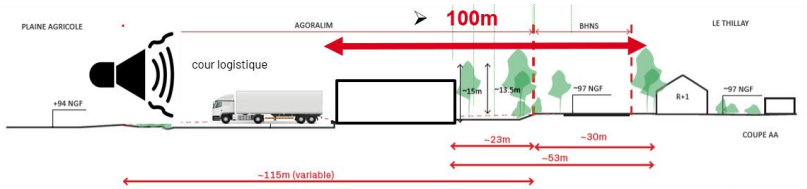


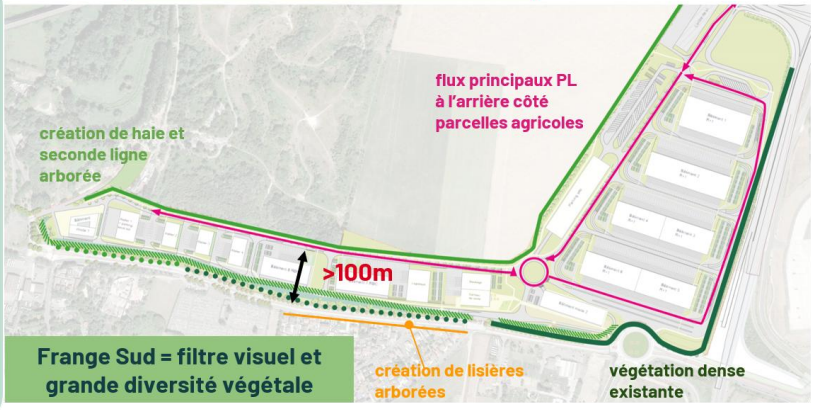




Traiter les nuisances :

- Créer un filtre visuel pour intégrer les futurs **bâtiments** et limiter les **pollutions** lumineuses (phares).
- Adapter la stratégie d'éclairement du site.
- Positionner les circulations **PL** sur l'arrière des bâtiments.
- inciter les usagers du site à utiliser des **mobilités décarbonées**





La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

Engagements intégrés au travail des urbanistes et paysagistes

Eng.14. Favoriser l'usage des mobilités douces par l'aménagement de cheminements piétons et cyclables, la création de stationnements sécurisés pour les vélos et par une signalétique claire.

Encourager la mobilité douce:

connexion voie verte BHNS / création de pistes internes + cheminement piétons

Des espaces de stationnement pour vélos, intégrés à l'aménagement paysager, abrités et sécurisés, afin d'encourager l'usage du vélo.







Des pistes cyclables et des cheminements piétons sécurisés, clairement identifiables grâce à une signalétique horizontale intégrée au traitement paysager, complétée par une signalétique verticale claire et cohérente.

La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes

Engagements intégrés au travail des urbanistes et paysagistes

Eng. 10. Concevoir des bâtiments écoresponsables privilégiant les toitures photovoltaïques ou végétalisées, l'utilisation de matériaux sobres, naturels et biosourcés, dans le respect des contraintes réglementaires applicables.



Des bâtiments compacts



Des façades urbaines qualitatives et identitaires



Des toitures équipées de photovoltaïque ou végétalisées



Un parking silo intégré au paysage





L'utilisation de matériaux biosourcés, notamment pour l'isolation

La mise en œuvre de systèmes constructifs mixtes avec l'utilisation du bois





Insertion urbaine





La présentation
L'équipe d'urbanistes et paysagistes



Insertion urbaine
Avenue Guynemer





Insertion urbaine



La présentation
Prochaines étapes

Prochains ateliers envisagés

Pour être informés des prochains temps, laissez vos coordonnées et restez connectés :
https://www.agoralim.fr/concertation

15 octobre 2026

INSERTION PAYSAGÈRE ET USAGES

- les limites et le traitement des clôtures
- les traitements des franges
- les aménagements paysagers au rythme du phasage...
- les essences...

FÉVRIER / MARS 2027

ARCHITECTURE

- Recommandations et prescriptions urbaines et architecturales:
  - Volumétries et intégration urbaine
  - Traitement des façades et de la frange urbaine
  - Conception bioclimatique
  - Matériaux

JUIN/JUILLET 2027

MOBILITE ET ACCESSIBILITE - HQEA

- Accès public aux bâtiments mixtes
- Flux des véhicules internes et externes
- Accès véhicules depuis la RD47 en fonction du phasage
- Objectifs environnementaux.

03. Questions - réponses

La Foire Aux Questions (FAQ) reprend par thématique l'ensemble des questions posées à l'écrit et à l'oral par les participants ainsi que les réponses apportées. Pour certaines questions qui n'auraient pas été posées en séance mais rédigées sur les fiches de contribution, les réponses ont été apportées a posteriori, au sein du présent compte-rendu.



Circulation, trafic et accès au site

La circulation constitue l'un des principaux sujets de préoccupation exprimés au cours de la réunion. Plusieurs participants soulignent que la RD317 et les axes permettant de rejoindre Roissy sont déjà fortement chargés, avec des situations de congestion récurrentes. Ils s'interrogent donc sur la capacité des infrastructures existantes à absorber les nouveaux flux générés par Agoralim.

Circulation et trafic

Combien de véhicules supplémentaires Agoralim va-t-il générer chaque jour, au-delà des 700 poids lourds annoncés ? Les études de trafic prennent-elles également en compte les véhicules des salariés et les utilitaires ?

La SEMMARIS précise que les études de trafic prennent en compte **l'ensemble des catégories de véhicules**, à savoir les poids lourds, les véhicules utilitaires légers et les véhicules légers. Des modèles de déplacements à l'échelle francilienne permettent de comparer une situation avec et sans projet et d'identifier les évolutions de trafic et les éventuels points de saturation. On relève aujourd'hui 50 000 à 55 000 véhicules/jour sur la RD317, dont 7 000 à 8 000 PL/jr, et plus de 25 000 véhicules/jr sur la RD47A, dont 2 500 PL/jr, à mettre en regard avec les 700 PL/jr prévus par le projet Agoralim . La SEMMARIS reconnaît toutefois que ces études sont techniques et prend l'engagement de rechercher une manière plus pédagogique d'en restituer les résultats au public.

À quelles heures les 700 poids lourds circuleront-ils ? Risquent-ils de renforcer les embouteillages déjà observés aux heures de pointe ?

La SEMMARIS confirme que les déplacements liés à Agoralim **viendront s'ajouter aux circulations existantes sur un réseau déjà chargé**. Elle précise toutefois que le fonctionnement d'un marché de gros génère des horaires de déplacement différents de ceux d'un site tertiaire classique.

Une partie des flux interviendra **tôt le matin**, en lien avec l'activité du marché, tandis qu'une seconde pointe de déplacements est attendue **autour de la mi-journée**. Les flux liés à Agoralim seront en revanche moins importants lors des heures de pointes habituelles du matin et du soir (8-9h et 17h-18h). Cette répartition horaire est intégrée aux études de trafic.

Les habitants du Thillay et de Goussainville pourront-ils toujours circuler normalement, notamment pour rejoindre Roissy et l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle ?

Cette préoccupation a été intégrée aux études de trafics réalisées analysant les effets du projet sur le réseau existant. La SEMMARIS reconnaît que le projet générera **des flux supplémentaires sur un secteur qui connaît déjà des difficultés de circulation**. Un travail est à mener à l'échelle élargie afin de trouver des mesures correctrices avec les partenaires locaux et les services de l'Etat (notamment au niveau de la RN104).

Les études menées permettent de comparer les évolutions de trafics dans des configurations avec et sans le projet. En prenant en compte les projets tiers prévus entre 2028 et 2037, **les analyses permettent d'affirmer que les émissions de trafics du projet ne viendront pas surcharger les infrastructures routières aux heures de pointes**. En revanche, les éléments présentés en séance ne permettent pas d'affirmer que le projet sera sans incidence sur les temps de parcours, notamment vers Roissy et l'aéroport. Ce point devra donc être précisé dans la restitution plus détaillée des études de trafic.

Circulation, trafic et accès au site

Peut-on disposer d'une simulation permettant de voir concrètement où circuleront les futurs véhicules et quelles routes seront les plus chargées ?
La SEMMARIS reconnaît cette difficulté de lecture et s'engage à rechercher une manière plus pédagogique de restituer les études de trafic au public, afin de mieux montrer les flux attendus et leurs conséquences sur le réseau.

Accès au site

Par où les poids lourds entreront-ils dans Agoralim ? Pourront-ils emprunter les voies situées à proximité des habitations du Thillay et de Goussainville ?
La SEMMARIS indique que le projet a été organisé afin de concentrer les flux de poids lourds sur la RD317 et de les maintenir autant que possible à distance des secteurs habités.
L'unique accès des poids lourds à Agoralim sera aménagé depuis la RD317, grâce à la création d'un nouvel ouvrage d'accès. Une fois à l'intérieur du site, leur circulation sera principalement organisée sur les secteurs est et nord. La SEMMARIS indique par ailleurs que la majorité des poids lourds devrait arriver par le nord, notamment depuis la Francilienne et l'A1.
Quels travaux routiers sont prévus pour permettre l'accès à Agoralim et absorber les nouveaux flux de circulation ?
La SEMMARIS indique qu'un nouvel ouvrage d'accès sera créé depuis la RD317 afin d'assurer l'accès des poids lourds au site et de concentrer ces flux sur cet axe.
Faudra-t-il payer pour entrer dans Agoralim, comme c'est le cas pour certains accès au Marché international de Rungis ?
L'accès aux bâtiments mixtes sera gratuit mais la SEMMARIS prévoit, comme l'impose son règlement et sa mission de service public, un accès réservé aux professionnels souhaitant accéder au secteur d'activité alimentaire, moyennant un droit d'accès dû par ces professionnels (péage).

Transports en commun et futur bus à haut niveau de service

Comment le futur BHNS va-t-il s'insérer sur la RD47 ? Comment les traversées seront-elles sécurisées ?
La SEMMARIS précise que ces questions relèvent principalement du Conseil départemental du Val-d'Oise, maître d'ouvrage délégué du BHNS, qui est plus à même de répondre précisément sur son insertion dans le réseau routier, ses aménagements et la sécurisation des traversées.
La SEMMARIS travaille néanmoins avec le Département pour assurer l'articulation entre le BHNS et Agoralim, notamment afin que la localisation des arrêts et les accès au site permettent une desserte adaptée aux salariés et aux usagers.
Comment les salariés pourront-ils venir travailler à Agoralim tôt le matin ou la nuit, lorsque les transports en commun ne fonctionnent pas ou sont moins nombreux ?
La SEMMARIS indique que cette contrainte est prise en compte dans l'organisation du site. Le nombre de places de stationnement prévu permettra notamment aux salariés travaillant en horaires décalés ou de nuit de venir en voiture lorsque l'offre de transports collectifs ne leur permet pas de rejoindre le site.
L'amélioration de la desserte en transports collectifs repose parallèlement sur les projets portés avec les partenaires compétents, notamment le futur BHNS.

Circulation, trafic et accès au site

Cheminements doux, accès des exploitants agricoles, fret ferroviaire

Des cheminements piétons et cyclables permettront-ils de longer Agoralim et seront-ils raccordés aux itinéraires existants ?

La SEMMARIS indique qu'une voie douce sera aménagée le long de la lisière nord d'Agoralim. Elle sera raccordée à la voie douce prévue dans le cadre du BHNS au niveau du giratoire François-Mitterrand, afin d'assurer une continuité avec les aménagements extérieurs au site.

Comment les agriculteurs pourront-ils continuer à rejoindre leurs champs une fois Agoralim réalisé ?

La SEMMARIS indique que des échanges sont actuellement menés avec les agriculteurs concernés afin de maintenir l'accès aux parcelles qui resteront cultivées après la réalisation du projet. Les modalités précises de ces accès sont donc encore en cours de travail avec les exploitants.

Est-il prévu d'utiliser le fret ferroviaire plutôt que les camions pour acheminer une partie des marchandises jusqu'à Agoralim ?

A date, le site n'est pas desservi par le fret ferroviaire, mais la SEMMARIS reste favorable à ce type d'initiative. Elle envisage notamment que le projet Agoralim puisse être approvisionné par le terminal multimodal de Bruyères-sur-Oise.

Stationnement et incidences sur les quartiers voisins

Questions et remarques des participants

Plusieurs participants demandent comment seront gérés les besoins de stationnement liés aux salariés, aux intérimaires, aux véhicules utilitaires et aux poids lourds. Une inquiétude particulière porte sur le risque de stationnement reporté dans les quartiers du Thillay, avec des salariés qui pourraient stationner leur véhicule dans les rues résidentielles avant de rejoindre le site à pied.
Les participants interrogent également la capacité de stationnement des poids lourds, notamment pour les chauffeurs soumis à des temps de repos réglementaires, ainsi que le devenir et l'éventuel agrandissement du parking du cimetière.

Réponses apportées

Les études prévoient d'**internaliser les besoins de stationnement sur le site**, environ 1300 places VL/VUL et 60 places PL . La SEMMARIS explique s'appuyer sur son expérience de l'exploitation du marché de Rungis pour dimensionner les besoins selon les activités, les horaires et les types de véhicules.
Un parking spécifique destiné aux poids lourds a notamment été prévu dans le projet. Il doit permettre aux chauffeurs de stationner sur le site, y compris lors des périodes de repos réglementaires, sans utiliser les voiries environnantes. Sa localisation a été pensée de manière à l'éloigner des habitations.
Concernant le stationnement lié au cimetière, les zones de stationnement au Nord de la RD47a seront effectivement supprimées dans le cadre du projet, mais le parking du cimetière côté Sud de la RD47a sera maintenu.

Nuisances sonores, lumineuses et qualité de l'air

Questions et remarques des participants

Les habitants du Thillay rappellent qu'ils sont déjà exposés aux nuisances liées à l'aéroport et au trafic routier. Plusieurs interventions expriment ainsi la crainte d'un effet cumulatif entre le bruit aérien, les poids lourds, les manœuvres des véhicules, les activités logistiques et l'éclairage nocturne.
Des habitants proches du site, notamment du secteur de Vaudherland, demandent également quelles protections sont prévues compte tenu de leur proximité avec la RD317 et évoquent la possibilité de créer un mur anti-bruit.
Des interrogations portent enfin sur les émissions liées au trafic routier, notamment les particules fines produites par l'usure des pneus, et sur la possibilité d'installer des dispositifs de mesure.

Réponses apportées

La SEMMARIS reconnaît que le projet générera des nuisances supplémentaires pour les riverains et souligne que sa conception vise à les réduire autant que possible, sans prétendre pouvoir les supprimer totalement.

Des choix d'aménagement pour limiter les nuisances

Afin de limiter les nuisances sonores et visuelles pour les riverains, plusieurs dispositions ont été intégrées à la conception du projet :

- Les bâtiments et les activités susceptibles de générer le plus de trafic ont été implantés à distance des habitations.
- Le long de la RD47, une bande végétalisée d'environ 14 à 15 mètres de largeur, voire davantage selon les secteurs, viendra renforcer la séparation entre les bâtiments et les zones résidentielles.
- Les bâtiments situés le long de la RD47a disposeront de quais de chargement et de déchargement exclusivement orientés vers le nord. Cette disposition permettra aux bâtiments eux-mêmes de jouer un rôle d'écran acoustique et visuel vis-à-vis des habitations. Une distance d'environ 100 mètres séparera ainsi les premières habitations des façades accueillant les quais.
- Enfin, l'implantation du site en contrebas de la route de Roissy contribuera également à atténuer la propagation des nuisances sonores vers les secteurs résidentiels.

Un suivi des nuisances sonores et lumineuses

La SEMMARIS s'engage à évaluer l'impact sonore du projet Agoralim sur les secteurs environnants et à étudier les mesures complémentaires qui pourraient être mises en œuvre en fonction des résultats obtenus.
Elle prévoit également de réaliser des mesures de bruit afin d'assurer un suivi des nuisances générées par le fonctionnement du site et de rendre compte de leurs impacts.
Il est rappelé que le futur arrêté d'exploitation de la zone prescrira des mesures de prévention, de contrôle et de suivi destinées à limiter les nuisances sonores et lumineuses pour le voisinage.
Par ailleurs, la mise en place d'une « trame noire » est envisagée afin de limiter l'éclairage nocturne dans les secteurs végétalisés et de préserver la biodiversité.

Des mesures pour limiter les émissions liées au trafic

La SEMMARIS s'engage à déployer des bornes de recharge électrique sur le site afin d'accompagner le développement des véhicules électriques et de contribuer à la réduction des émissions polluantes et des nuisances sonores liées à la circulation.
Concernant les émissions de particules fines liées à l'usure des pneus, la SEMMARIS indique ne pas disposer d'une réponse immédiate sur les dispositifs permettant de les mesurer et s'engage à examiner les solutions de suivi et de réduction existantes. Elle rappelle toutefois que la conception des pneus et la réduction des émissions associées relèvent principalement des constructeurs automobiles.

Eau, assainissement, déchets et ressources

Questions et remarques des participants

Les participants interrogent la SEMMARIS sur :

- ***la disponibilité de la ressource en eau nécessaire au fonctionnement du site ;***
- ***la protection des captages d'eau, notamment ceux du Pré de Motte à Goussainville et du Siphon au Thillay ;***
- ***le traitement des eaux issues du lavage des camions et des entrepôts ;***
- ***le risque de pollution des cours d'eau environnants ;***
- ***la capacité du réseau d'assainissement et le risque d'aggraver les problèmes d'inondation déjà rencontrés au Thillay ;***
- ***le traitement des déchets alimentaires, palettes, cartons et plastiques ;***
- ***le risque d'envol de déchets légers ;***
- ***la présence éventuelle d'un incinérateur ;***
- ***l'alimentation électrique du site et les besoins liés notamment à l'électrification des véhicules.***

Réponses apportées

La SEMMARIS rappelle que les activités du site seront soumises à une réglementation environnementale stricte. Les eaux pluviales et les eaux usées seront séparées. Les eaux tombant sur les quais de stationnements des véhicules et issues du lavage des véhicules ne seront pas rejetées directement dans le milieu naturel et feront l'objet de dispositifs de traitement adaptés, évitant ainsi la pollution des cours d'eau.

Aucun captage d'eau n'est prévu sur le projet. Il est précisé dans l'étude d'impact du projet que la partie Est et Sud de la zone du projet sont à proximité du périmètre de protection rapproché du captage du Thillay. Le secteur de la Talmouse est situé au sein d'un périmètre de protection éloigné sans DUP. Toutes mesures seront prises pour éviter les contaminations des sols pouvant impacter les eaux souterraines.

Concernant les inquiétudes sur un potentiel risque d'inondation exprimées au Thillay, il est précisé que les échanges avec le syndicat compétent ont montré que les **eaux usées d'Agoralim ne seront pas rejetées dans le réseau passant par Le Thillay.** Une autre solution sera donc mise en œuvre et Agoralim n'exposera pas Le Thillay au risque hydraulique.

Des échanges sont en cours avec le syndicat d'alimentation en eau potable pour alimenter le site, cela n'est pas problématique.
De même, un travail est en cours avec Enedis pour alimenter le site en électricité.

Pour les déchets, une première stratégie de gestion a été étudiée. Un **espace de pré-tri** est envisagé au nord du site, à proximité de l'accès principal et aussi éloigné que possible du Thillay afin de limiter les nuisances. Des échanges doivent se poursuivre avec le syndicat local compétent pour déterminer les filières de traitement. **Aucun incinérateur n'est prévu sur le site**. Pour la question des déchets légers (type sacs en plastique), la SEMMARIS est en charge du nettoyage du site chaque jour en tant qu'exploitant, mais la nature du marché fait que les déchets légers sont peu nombreux.

Biodiversité, paysage et insertion environnementale

Questions et remarques des participants

Les participants demandent une attention particulière à la préservation du Bois du Seigneur, du Croult, des terres agricoles et des continuités écologiques. La présence d'espèces protégées, notamment de hérissons, est spécifiquement signalée (qu'est il prévu pour eux?).
Les contributions écrites demandent également :

- ***une végétalisation dense et structurée ;***
- ***des îlots de fraîcheur et des végétaux adaptés au changement climatique ;***
- ***la végétalisation des toitures ;***
- ***le recours à des végétaux et entreprises locales ;***
- ***la limitation de l'imperméabilisation ;***
- ***des matériaux biosourcés et adaptés aux fortes chaleurs ;***
- ***le développement des énergies renouvelables ;***
- ***une architecture sobre, évitant un aspect excessivement « bétonné » ;***
- ***la possibilité pour les habitants de profiter des espaces paysagers situés autour du site.***

Réponses apportées

Les paysagistes expliquent travailler à la création de **continuités végétales permettant le déplacement de la petite faune**, tout en empêchant son accès aux secteurs où les activités pourraient constituer un danger.
La SEMMARIS précise que des diagnostics écologiques (relevé faune-flore) et une étude d'impacts ont déjà été réalisés. Avant les différentes phases de travaux, des dispositions permettront de repérer et de préserver les animaux présents sur le site.
Par ailleurs, la voie verte longeant le site au Nord et les bâtiments mixtes et leurs abords seront accessibles au public.

Un travail important est mené sur la végétalisation des lisières du site et l'avis du grand public et des habitants sera recueilli lors d'un atelier dédié (atelier paysage) du 15 octobre 2026. Les espèces locales, peu consommatrices en eau et adaptées au changement climatique seront favorisées. La SEMMARIS valorisera dans ses appels d'offres de végétalisation les entreprises locales. De plus, afin de limiter l'imperméabilisation des sols, les places de stationnement destinées aux véhicules légers (VL) seront, dans la mesure du possible, aménagées avec des revêtements perméables, c'est-à-dire des matériaux qui permettent à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol plutôt que de ruisseler en surface (par exemple, des pavés drainants ou des dalles engazonnées).

La SEMMARIS indique que les toitures des bâtiments logistiques seront équipées de panneaux photovoltaïques afin de produire de l'électricité pour le site, les toitures des bâtiments mixtes seront quant à elles végétalisées ou équipées de photovoltaïque. Les façades des bâtiments le long de la RD47a bénéficieront d'un traitement qualitatif.

Plus largement, la SEMMARIS indique viser une conception exemplaire du site sur le plan environnemental, avec notamment un objectif de **certification environnementale**, la plantation d'arbres, la création d'espaces verts, des bâtiments éco-conçus et résilients et une meilleure prise en compte de la biodiversité que sur les plateformes logistiques historiques.

La SEMMARIS échange régulièrement avec la ville de Goussainville afin d'articuler au mieux son projet et celui du Bois du Seigneur, qui sera préservé.

Biodiversité, paysage et insertion environnementale

Questions et remarques des participants

Plusieurs participants ont exprimé des inquiétudes concernant la visibilité future du site depuis les rues et quartiers environnants, en particulier depuis Le Thillay et les secteurs les plus proches du projet. Les échanges ont porté sur la hauteur et le volume des bâtiments, le risque d'un effet de masse, ainsi que sur la manière dont le projet s'inscrira dans le paysage quotidien des habitants.

Les participants ont demandé à pouvoir disposer d'éléments permettant de mieux apprécier cette insertion depuis les points de vue réellement vécus par les riverains.

Réponses apportées

La SEMMARIS et l'équipe de conception ont indiqué que l'insertion paysagère constitue un point d'attention du projet. L'organisation du site prévoit notamment de mettre les bâtiments en retrait des habitations et de renforcer les interfaces végétalisées avec les secteurs résidentiels. Le long de la RD47, une bande végétalisée d'environ 14 à 15 mètres, parfois davantage, doit contribuer à éloigner les bâtiments et à constituer un filtre paysager. De plus, le site sera en contrebas par rapport à la RD47a, ce qui permettra d'encaisser les bâtiments et diminuer l'effet "masse". Le traitement des volumes, des hauteurs, des matériaux et des teintes doit également participer à limiter l'impact visuel du projet.

Au fur et à mesure de la conception du projet, le détail de la conception de la bande paysagère et les éventuelles vues ou éléments graphiques permettant de mieux appréhender le projet seront partagés aux habitants et riverains en réunions publiques.

Emploi, formation et déplacements des salariés

Questions et remarques des participants

Les échanges ont fait ressortir plusieurs interrogations concernant l'emploi local et les déplacements des futurs salariés :

- ***Les 1 500 emplois annoncés bénéficieront-ils réellement aux habitants de Goussainville, du Thillay et des communes voisines ?***
- ***Quels seront les types d'emplois proposés ? S'agira-t-il principalement d'emplois liés à la logistique ?***
- ***Comment les besoins en formation seront-ils anticipés afin de permettre aux habitants du territoire d'accéder à ces emplois ?***
- ***Comment seront pris en compte les déplacements domicile-travail des futurs salariés, notamment si une partie d'entre eux vient de communes plus éloignées et dans un secteur où l'offre de transports en commun est jugée insuffisante ?***
- ***Le stationnement des salariés, notamment des intérimaires, et des véhicules utilitaires sera-t-il suffisamment dimensionné pour éviter un report dans les rues des communes voisines ?***
- ***Quelle place sera donnée à l'alternance et aux jeunes du territoire dans les futurs recrutements ?***

Réponses apportées

La SEMMARIS indique que **favoriser l'emploi local constitue l'un des engagements du projet**. L'objectif affiché est que les futurs emplois puissent être pourvus autant que possible par des habitants de Goussainville, du Thillay et plus largement du territoire environnant. Cette ambition doit notamment s'appuyer sur la mise en place de **programmes de formation adaptés aux besoins des futures entreprises** et sur un travail avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation. Un atelier visant cet objectif a été organisé dans la journée du 13 octobre avec les professionnels du secteur, et doit se poursuivre par un travail commun avec des acteurs de l'emploi formation (France Travail, organismes de formation etc).

Il est également précisé que les **1 500 emplois ne seront pas exclusivement des emplois logistiques**. Le projet doit accueillir une diversité de métiers liés notamment à la logistique, à la transformation, aux métiers de bouche, aux bureaux et aux différents services associés au fonctionnement du site.

Concernant les déplacements, la SEMMARIS indique que les **flux générés par le projet ont été intégrés aux simulations de trafic**, tout en reconnaissant que ces études sont complexes et qu'un travail de vulgarisation pourra être utile pour mieux en partager les résultats avec les habitants.

Enfin, le projet prévoit que le **stationnement nécessaire à son fonctionnement soit absorbé à l'intérieur du site**, afin d'éviter les reports dans les secteurs résidentiels voisins. Le dispositif doit notamment répondre aux besoins des salariés, des véhicules utilitaires et des poids lourds, avec un parking silo et des espaces dédiés.

La Talmouse, foncier et relogement

Questions et remarques des participants

Un habitant sollicite des précisons sur le devenir des personnes actuellement installées sur le périmètre du projet. Il rappelle que certaines familles, ont des enfants scolarisés au Thillay ou à Goussainville et souligne qu'aucune proposition concrète de relogement ne leur a encore été faite.

Réponses apportées

La SEMMARIS a pleinement conscience des enjeux autour du relogement et rappelle avoir engagé dès 2024 un **diagnostic social** auprès des habitants du site, qui ont pu être rencontrés lors d'entretiens individuels. Celui-ci a notamment identifié un besoin majoritaire d'habitat adapté, associant logement en dur et possibilité de stationner une caravane, tout en faisant apparaître d'autres situations et besoins.
Une équipe spécialisée doit être missionnée pour une durée de huit ans afin de rencontrer à nouveau, individuellement, les ménages, actualiser le diagnostic et rechercher des solutions adaptées avec les collectivités et l'État.
La SEMMARIS affirme que **les travaux sur les parcelles habitées à date ne commenceront pas avant qu'une solution adaptée n'ait été trouvée pour l'ensemble des ménages concernés et éligibles au relogement**.

Agriculture, producteurs et agriculture biologique

Questions et remarques des participants

Les échanges ont également fait émerger une préoccupation concernant la place de l'agriculture et, en particulier, de l'agriculture biologique dans le projet. Un participant a notamment alerté sur la faible part du bio dans le Val-d'Oise et évoqué plus largement la préservation des terres agricoles, notamment au regard de la situation du Triangle de Gonesse.

Réponses apportées

En réponse, la SEMMARIS a rappelé qu'**Agoralim n'a pas vocation à constituer un site de production agricole**, mais à intervenir en aval des filières en offrant de nouveaux débouchés aux producteurs. Elle indique vouloir favoriser la présence de produits issus de l'agriculture biologique ou bénéficiant de signes de qualité, notamment à travers les critères qui seront intégrés aux cahiers des charges pour la sélection des futurs opérateurs. L'ambition exprimée est ainsi de mobiliser le projet comme **un levier pour soutenir et valoriser les filières agricoles de qualité**, sans pour autant se substituer aux acteurs directement compétents en matière de production agricole.

Concertation, retombées pour le Thillay et devenir du projet

Questions et remarques des participants

Plusieurs habitants regrettent que Le Thillay n'ait pas été davantage associé en amont, alors que certains quartiers sont directement situés face au projet. Une demande de concertation spécifiquement destinée aux habitants de la zone pavillonnaire est formulée.
Les participants demandent également quelles seront les retombées économiques et financières pour Le Thillay, alors que la commune pourrait subir une partie des nuisances et des coûts liés aux dégradations éventuelles de voirie ou de mobilier urbain.
Enfin, plusieurs personnes interrogent le devenir à long terme du projet : la SEMMARIS envisage-t-elle une extension sur les terres agricoles voisines, voire un deuxième ou un troisième site ?

Réponses apportées

La SEMMARIS confirme qu'une réunion publique spécifique aurait effectivement pu être organisée **plus tôt au Thillay**. Elle rappelle néanmoins que les précédentes réunions étaient ouvertes à tous et que des dispositifs d'information avaient été mis en place à l'échelle intercommunale. La réunion du 13 octobre vise précisément à renforcer ce dialogue, qui doit se poursuivre dans la durée.

Concernant les retombées financières, le maire du Thillay précise que les bâtiments étant implantés à Goussainville, **les recettes fiscales directement liées à leur implantation bénéficieront principalement à Goussainville**. Le Thillay pourra bénéficier de retombées à l'échelle intercommunale, mais aucune compensation spécifique n'est prévue à ce stade. Des échanges doivent se poursuivre entre la ville du Thillay et le Département et les partenaires, notamment concernant les infrastructures routières.

Sur une éventuelle extension, la SEMMARIS indique que le SDRIF-E autorise environ **25 hectares d'artificialisation pour Agoralim** et que le projet présenté utilise cette capacité. Elle confirme qu'aucun projet d'extension supplémentaire n'est aujourd'hui envisagé par la SEMMARIS au-delà du périmètre présenté.

La SEMMARIS reconnaît enfin que le projet générera nécessairement certains impacts pour les habitants les plus proches. Elle indique vouloir les mesurer, les réduire et, lorsque cela sera nécessaire, travailler sur des mesures complémentaires avec les riverains tout au long des phases de chantier puis d'exploitation.

Programmation et usages du site

Questions et remarques des participants

- ***Une caserne de pompiers ou un équipement de secours spécifique est-il envisagé sur ou à proximité du site ?***
- ***Un hôtel ou une offre d'hébergement fait-il partie de la programmation ?***
- ***Des visites pédagogiques pour les scolaires pourront-elles être organisées ?***
- ***Quelles seront les conditions d'accès du public au site, notamment aux espaces ou services qui pourraient être ouverts au-delà des seuls professionnels ?***

Réponses apportées

La SEMMARIS anticipera l'organisation des secours sur site, sans pouvoir à ce stade détailler le fonctionnement précis.

Un hôtel est envisagé sur un des bâtiments mixtes, une étude d'opportunité sera réalisée, avec confirmation.

Le public pourra accéder à la voie verte ainsi qu'aux bâtiments mixtes et les services qui y seront développés.

Dans le cadre du travail qui va être engagé avec les acteurs de l'emploi et de la formation pour que les emplois d'Agoralim bénéficient le plus possible aux habitants des communes limitrophes, plusieurs types d'action sont envisagées : programmes de stages découvertes, visites pédagogiques de Rungis dans un premier temps puis d'Agoralim ...

Activités existantes

Questions et remarques des participants

Quel accompagnement sera proposé aux commerces, entreprises et activités concernés par les acquisitions foncières ou par l'évolution du secteur ?

Sur le plan foncier, l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) est partenaire de la SEMMARIS et est amené dans un premier temps à négocier à l'amiable les locaux d'activités avec les entreprises. Des compensations financières pour l'éviction commerciale sont prévues dans le cadre du projet. Des relocalisations pourraient aussi être envisagées.